



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars 14h15, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, André LAITU, Jean RONSIN, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-Claude BELINE, Georges DUMAS, Christian SORIEUX, Jean-Francis Richeux

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Marie-Edith MACE et Emmanuelle ROUSSET, Messieurs Yann SOULABAILLE, Patrick HERVIOU, Marcel LE MOAL

Pouvoir :

- de Madame Marie-Edith MACE à Monsieur Michel DEMOLDER
- de Monsieur Patrick HERVIOU à Monsieur Jean RONSIN
- de Monsieur Marcel LE MOAL à Monsieur BOIVENT

Assistaient également : Monsieur LERAY Payeur Départemental, Messieurs Antoine DECONCHY et Christian ISAMBERT, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine DECONCHY  
Secrétaire de séance Adjoint : Monsieur André LAITU

Nombre de Membres du Comité présents : 10

Nombre de Membres du Comité votants : 13

Date de la convocation : le 18 mars 2025

**N°25/03-13 Budget principal M57 : Autorisation d'engagement et autorisation de programme**

**Comité syndical du 27 Mars 2025**

**N°25/03-13 Budget principal M57 : Autorisation d'engagement et autorisation de programme**

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°25/03-11 en date du 27 mars 2025, relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier du SMG-EAU35,

Vu la délibération n°25/03-14 en date du 27 mars 2025, relative à l'adoption du budget primitif 2025,

Vu que la gestion des Autorisations d'engagement et de programme peut s'avérer nécessaire quand les projets ou études inscrites en budget de fonctionnement et le remboursement des annuités d'emprunt des collectivités adhérentes ont une durée de réalisation qui s'étale sur plusieurs années

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) **DECIDER** de créer des autorisations :

a) **de programme** au budget primitif 2025 telle que présentée ci-dessous :

**Au compte 204182 Subventions Autres Collectivités « remboursement du capital des emprunts des collectivités adhérentes »**

Cette **autorisation de programme** sert à couvrir les engagements financiers pris par le SMG-Eau35 pour subventionner les emprunts portés par ses adhérents concernant des travaux éligibles. Le montant de ces engagements s'élève actuellement à :

Montants exprimés en M€*	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Montant total (Capital Restant Dû en début d'exercice)</b>	53,1	47,2	41,8	36,0	32,6
<b>Subventions annuelles pour paiement du capital</b>	5,9	5,5	5,9	3,5	3,3

Ces montants n'incluent pas la subvention versée au budget annexe de la Régie du SMG-Eau35.

- **b) d'engagement** au budget primitif 2025 telle que présentée ci-dessous :

**Au compte 657358 : Subvention fonctionnement aux autres collectivités adhérentes**

Montants exprimés en M€*	2025	2026	2027	2028	2029
Subventions pour paiement des Intérêts (estimation)	1,7	1,1	1,0	0,9	0,9

Ces montants n'incluent pas la subvention versée au budget annexe de la Régie du SMG-Eau35.

**Au compte 617 Etudes et Recherche**

Etudes techniques sous maîtrise d'ouvrage SMG-Eau35	2025	2026	2027	TOTAL
Programmes d'économies d'eau par les professionnels	102 000	64 000	41 500	207 500
Etudes sur les ressources souterraines	65 000			65 000
Etudes liées aux travaux et au Schéma Départemental	20 000	20 000		40 000
Etudes qualité (accompagnement PSE)	13000	13000		26 000
Total ETUDES	200 000	97 000	41 500	338 500

**2°) ENGAGER** les dépenses nécessaires sans inscrire l'ensemble du montant de l'opération au budget 2025 :

**3°) DECIDER** d'inscrire les Crédits de Paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2025, conformément aux tableaux ci-dessus.

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.**

Le Secrétaire de Séance



Antoine DECONCHY

Fait à Rennes, le 27 mars 2025  
 Le Président



Joseph BOIVENT